

Affiches PARISIENNES

Journal
hebdomadaire
d'information
politique
et générale

2 juin 2023 • n° 22 • 1,40 € • affiches-parisiennes.com

ACTUALITÉ



ÎLE-DE-FRANCE
Valérie Pécresse veut davantage de
sécurité sur les chantiers du GPE

DROIT



Éric Dupont-Moretti : « La lutte contre le
blanchiment de capitaux passe
par l'implication forte des teneurs
de registres »

POLITIQUE



Yaël Braun-Pivet célèbre le 80^e
anniversaire du Conseil national
de la Résistance



**PRÉSIDENTE DU MEDEF
DOMINIQUE CARLAC'H
« PRÉPARER DÈS MAINTENANT
LES ANNÉES 2030 »**

ENTREPRISE



© DR

Thierry Lamarque

**ALTHÉO,
LE CONSEIL PRO SUR LE MARCHÉ
DE LA REPRISE D'ENTREPRISE
ET DES FUSIONS-ACQUISITIONS**



© DR

Journal hebdomadaire
d'information politique
et générale (IPG)
habilité pour publier
des annonces légales, judiciaires
et administratives
pour Paris, les Hauts-de-Seine,
la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

affiches-parisiennes.com

AFFICHES PARISIENNES

S.A. au capital de 576 000 €
RCS PARIS 572 227 593
Siège social :
3, rue de Pondichéry
75015 Paris
Tél : 01 42 60 36 78

Contact annonces légales
annonces@affiches-parisiennes.com
Tél. : 01 42 60 36 78

Contact Rédaction
redaction@affiches-parisiennes.com

Président-directeur général
Guillaume Contet

Directeur de la publication
Boris Stoykov

Rédacteur en chef
Jean-Paul Viart

Journalistes
Anne Moreaux, Lila Daoui,
Quentin Clauzon,
Maxime Monnotte,
Antonin Albert, Maud-Alexia Faivre

Secrétaire de rédaction
Philippe Charresson

Impression
Rotimpres
Pla de l'Estany - 17181 Aiguaviva

N° de commission paritaire
0926 C 86 209
ISSN : 0998-481
Dépôt légal à parution



**LE TRI
+ FACILE**



ÎLE-DE-FRANCE

VALÉRIE PÉCRESSE VEUT DAVANTAGE DE SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DU GPE

La présidente de la Région souhaite la création
d'un collectif pour progresser sur la sécurité des
chantiers du Grand Paris Express (GPE).



Un collectif pour progresser autour de la sécurité.

Depuis le début des travaux du GPE, cinq ouvriers ont trouvé la mort sur les chantiers. Valérie Pécresse se dit prête à participer à la création d'un collectif « afin de progresser sur la sécurité des chantiers ». Ce travail « pourrait être engagé avec tous les maîtres d'ouvrage des transports publics d'Île-de-France, SNCF Réseau, la SGP, Île-de-France Mobilités, la RATP, la Fédération régionale des travaux publics, les services de l'inspection du travail, ceux de la Cramif », a-t-elle déclaré. « Notre objectif est de bâtir ensemble un continuum de sécurité, d'auditionner les partenaires sociaux et d'aller de la prévention jusqu'au renforcement des contrôles réalisés par l'État. »

Valérie Pécresse a, par ailleurs, proposé un « lieu de mémoire, en hommage à tous les compagnons qui auront laissé leur vie sur ce chantier ».

À l'initiative des élus communistes, le Conseil de Paris a voté fin 2022 un texte visant à faire de la capitale une ville exemplaire en matière de sécurité au travail en privilégiant, dans ses marchés publics, les entreprises qui auront eu recours à moins de deux niveaux de sous-traitance. ■

ÎLE-DE-FRANCE

JOP DE PARIS : 10 000 PORTEURS DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Dix mille relayeurs porteront la flamme olympique qui traversera une soixantaine de départements français, entre mai et juillet 2024, selon les organisateurs des JOP de Paris.

Les champions de natation Laure et Florent Manaudou, Dimitri Pavadé (saut en longueur) et Mona Francis (paratriathlon) seront "les capitaines" de ce long périple. La flamme, allumée à Olympie, arrivera par la mer à Marseille à bord du trois-mâts Bélem, le 8 mai 2024. Elle entamera ensuite un parcours à travers la France jusqu'au 26 juillet, soir d'ouverture des JO de Paris. Le président du comité d'organisation, Tony Estanguet, a bien précisé que le lieu d'allumage final n'était toujours « pas arrêté ». Ils seront 3 000 en collectif et 7 000 en individuel, dont des personnes



en situation de handicap, et à parité hommes-femmes, à partir de 15 ans. Un groupe de 24 personnes, dont un seul porteur, pourra participer, pour représenter, par exemple, une fédération sportive. Chaque relayeur portera la flamme pendant environ 4 minutes sur une distance de 200 mètres. Un tiers des porteurs de flamme seront sélectionnés par le comité d'organisation et le mouvement sportif, un autre tiers par les parrains du relais de la flamme BPCE (banque et assurance) et Coca-Cola, un autre tiers par les autres partenaires des JO et les derniers 10% par les territoires accueillant la flamme. ■

PARIS

PÉRIPHÉRIQUE : LA MAIRIE VA REVOIR SA COPIE

La Mairie de Paris a décidé d'amender rapidement son projet de voie réservée sur le périphérique.

« On va amender le projet par rapport à la version initiale », a indiqué Emmanuel Grégoire, adjoint à l'urbanisme. L'exécutif va « améliorer le projet et rendre des arbitrages d'ici mi-juillet », a affirmé de son côté David Belliard, l'adjoint aux mobilités et à la voirie.

Close le 28 mai, la consultation publique sur les modalités de mise en œuvre de cette voie dédiée a enregistré quelque 6 500 contributions, avec « autour de 80-85 % » d'avis négatifs, a précisé David Belliard. « On va tenir compte des commentaires négatifs, sans dénaturer

complètement le projet, assure-t-il. « Plus d'un million de véhicules roulent quotidiennement sur le périphérique, dont 80 % ne sont pas Parisiens ». Voulue pour diminuer la pollution, cette voie réservée doit être activée sur la voie de gauche le matin et le soir, « en semaine et/ou pendant les week-ends », selon la proposition de départ de la Mairie. L'Hôtel de Ville envisage, par ailleurs, de réduire de 70 à 50 km/h la vitesse autorisée sur le périphérique, en permanence ou uniquement lorsque la voie dédiée est active. ■



VAL-DE-MARNE

KREMLIN-BICÊTRE : COREAL LIVRE UNE RÉSIDENCE À STRUCTURE ENTIÈREMENT MÉTALLIQUE

Pionnier et innovateur dans les techniques d'utilisation du métal pour la construction, Corela a livré cette résidence "7ADF" avec une charpente métallique issue d'acier recyclé, composée de 11 logements et un commerce.

Le projet est situé avenue de Fontainebleau, l'artère principale du Kremlin-Bicêtre. La résidence est l'illustration du système constructif "Écolog", développé par le Groupe. Dessinée par le cabinet d'architecture AU4G Architectes, elle possède une charpente métallique qui constitue l'ossature de ce bâtiment de huit niveaux, six étages d'habitations, au-dessus d'un rez-de-chaussée et d'un rez-de-jardin. Après démolition d'un immeuble existant, Coreal

s'est chargé de concevoir ce nouveau projet, mené dans le cadre de la réglementation thermique RT2012, en adéquation avec l'environnement résidentiel de ce secteur de la ville. Équipée d'un ascenseur pour le confort des futurs habitants, la résidence "47ADF" offre 11 appartements, dont 1 T1 en rez-de-jardin, puis 2 T1 par niveaux, ainsi qu'un T3 en duplex sur les 5^e et 6^e étages. Un local commercial complète l'immeuble en rez-de-chaussée. ■



© DR

L'illustration du système constructif "Écolog".

HAUTS-DE-SEINE

EXPLOSION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS À PARIS LA DÉFENSE : + 55 % EN CINQ ANS

Paris La Défense est un quartier d'affaires mais aussi désormais lieu d'implantation de grandes écoles. En cinq ans, le nombre d'étudiants présents dans le quartier a augmenté de 55 %.

Le nombre de grandes écoles qui s'implantent à Paris La Défense est grandissant. Beaucoup d'entre elles choisissent en effet ce quartier d'affaires pour installer leur campus parisien. Ainsi, en cinq ans, le nombre d'étudiants présents dans le quartier a progressé de 55 %. « Avec sa dimension à la fois internationale et professionnelle, Paris La Défense assure une localisation attractive en adéquation avec les



Paris La Défense assure une localisation attractive en adéquation avec les besoins de l'enseignement supérieur.

besoins liés à l'enseignement supérieur. Accessibilité, valeurs locales attractives, bassin d'emplois et de stages unique concourent à cette tendance », se targue Pierre-Yves Guice, directeur général de Paris La Défense.

Parmi les établissements supérieurs présents sur le territoire : l'Essec Business School, Omnes Éducation, l'ICN, l'IESEG, etc. Le quartier d'affaires recense désormais plus de 35 000 étudiants. ■

© Adobe Stock

SEINE-SAINT-DENIS

VILLAGE DES ATHLÈTES : LA SPIE BATIGNOLLES RECOIT LE PRIX DUMEILLEUR CHANTIER DE FRANCE 2023

La Spie batignolles construction Île-de-France a reçu, des mains des étudiants de l'ESTP, le trophée récompensant le meilleur chantier de France de l'année, pour une partie de la construction du futur village des athlètes à Saint-Denis.

C'est à l'initiative de Passion BTP, une association créée par des étudiants de l'École Spéciale des travaux publics (ESTP) de Paris, qu'est né le premier concours du Meilleur chantier de France, lancé en 2023. Parmi une pré-sélection de 11 chantiers, des étudiants ingénieurs ESTP et en licence conducteurs de travaux ESTP ont visité chacune de ces opérations et les ont évaluées. Dans ce cadre, en avril dernier, une dizaine d'étudiants s'était rendu sur le chantier d'Universeine, accueilli par le directeur de travaux de Spie batignolles construction Île-de-France. À l'issue de ces visites, les étudiants de l'ESTP ont attribué la meilleure note à l'opération Universeine de la Spie batignolles, avec 17,8/20.

« Zones à risques isolées, port rigoureux des EPIs et tout ce qui est nécessaire pour assurer la sécurité (...) Le chantier est pionnier dans l'utilisation des matériaux issus du réemploi : en phase reconversion, 75 % des éléments déposés seront réemployés. Concernant les livraisons, l'utilisation de la voie fluviale est privilégiée pour son bilan carbone inférieur à celui de la route », justifient les étudiants.

De son côté, la Spie batignolles s'est réjouie d'avoir reçu cette distinction.

« Se voir récompenser par de jeunes étudiants, futurs acteurs de la construction en France et dans le monde, nous procure une immense satisfaction. C'est une grande fierté pour nos collaborateurs œuvrant sur cette opération d'être gratifiés par leurs



La Spie batignolles construction Île-de-France a reçu le prix du meilleur chantier de France.

successeurs. Dans le cadre de notre stratégie RH, nous plaçons la formation et la montée en compétences de nos collaborateurs comme un pilier de notre développement, nous menant à la conduite de très nombreuses initiatives en ce sens, comme des partenariats actifs avec plusieurs écoles de nos métiers », précise Marc Lavigne, directeur performance et développement RH Groupe.

Programme Universeine, aux portes du Village des Athlètes

Spie batignolles construction Île-de-France est en charge des constructions de l'îlot A1, au profit de Vinci Immobilier, en qualité de maîtrise d'ouvrage. Cette opération est réalisée en concertation avec la Solideo dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques

de Paris 2024. L'opération comprend 10 bâtiments, qui proposeront 407 habitations durant les JO 2024 et, à terme, 405 logements mixtes dont 174 logements sociaux, le tout correspondant à une surface de plancher de 24 000 m². Les caractéristiques environnementales intrinsèques du programme affichent six ans d'avance par rapport à l'entrée en vigueur en 2030 de futures exigences constructives, définies dans les Accords de Paris.

À l'issue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, les équipes de Spie batignolles réinvestiront les lieux pour le lancement de la seconde phase constructive, baptisée Héritage, qui permettra la reconversion des chambres en appartements. Ils seront proposés en accession libre, à des étudiants et au profil de bailleurs sociaux. ■

ÎLE-DE-FRANCE

MGP : KEOLIS EXPLOITERA LES FUTURES LIGNES 16 ET 17 DU MGP

Filiale de la SNCF, l'opérateur de transports publics Keolis vient d'être désigné pour exploiter les futures lignes 16 et 17 du Métro du Grand Paris, qui ouvriront à l'horizon 2026.

Le contrat, approuvé par le conseil d'administration d'IDFM sera d'une durée de sept ans avec trois ans de prolongation optionnelle. Il prend en compte l'exploitation, dès la mi-2024, de la station Saint-Denis Pleyel à l'ouverture du prolongement de la ligne 14 (exploitée par la RATP), terminus des deux nouvelles lignes.

Les lignes 16 et 17, actuellement en construction à travers la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne, comprennent un tronçon commun entre Saint-Denis Pleyel et Le Bourget. La 16 se dirige ensuite vers Clichy-Montfermeil et Noisy-Champs, et la 17 vers le parc des expositions de Villepinte, l'aéroport Charles-de-Gaulle et



Début d'activité à l'ouverture du prolongement de la ligne 14.

Le Mesnil-Amelot.

Une tranche ferme concerne l'exploitation des lignes 16 et 17 à l'ouverture de leurs premiers tronçons fin 2026, à savoir Saint-Denis-Pleyel - Clichy-Montfermeil et Saint-Denis-Pleyel - Le Bourget-Aéroport. À l'ouverture, IDFM prévoit une fréquence de 2 minutes 40 sur le tronçon commun, puis « un peu plus de 2 minutes » quand les prolongements seront ouverts, avec deux rames sur trois sur la ligne 16 et

une sur trois sur la 17. Les métros circuleront plus tôt que les lignes actuelles, dès 5h du matin. Au total, le montant de ce contrat, financé par l'autorité régionale des transports, avoisine les 300 millions d'euros. ■

ÎLE-DE-FRANCE

UN "COUP DE POUCE ÉNERGIE" POUR 160 000 FOYERS FISCAUX

Ce "coup de pouce énergie" de 250 euros vient d'être décidé par le Conseil régional qui se réunissait dernièrement en séance plénière.

Cette somme de 250 euros serait destinée à 160 000 foyers fiscaux, disposant d'un revenu fiscal inférieur ou égal à 14 802 euros, c'est-à-dire 60 % du revenu fiscal régional médian.

L'aide globale de 45 millions d'euros serait financée par le Fonds social européen (FSE).

Comme le précise Valérie Pécresse, « Pas un euro de fonds européen ne sera perdu, parce que nous devons consommer notre enveloppe de FSE d'ici décembre et que 8 % de ces



Une aide globale de 45 millions d'euros.

crédits n'ont pas été consommés du fait de la crise Covid ».

La facture énergétique des ménages d'Île-de-France aurait bondi de quelque 30 % en 2023. Les Franciliens pourront demander à bénéficier de ce dispositif via une plateforme mise en ligne sur le site de la Région dès le 1^{er} juillet.

Le dispositif financé par l'Union européenne « doit être sollicité entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre

uniquement. Le principe du premier arrivé, premier servi a été retenu », selon la Région. ■

ÎLE-DE-FRANCE

LA FONDATION D'ENTREPRISE DU CRÉDIT AGRICOLE LANCE UN APPEL À PROJETS

Actrice engagée de l'économie sociale et solidaire, la Fondation d'entreprise de la banque lance son nouvel appel à projets en faveur du bien-vivre.



Le préfet de la région Île-de-France, Marc Guillaume, était accompagné d'Arnaud Péricard, maire de Saint-Germain-en-Laye et vice-président de l'AMIF, et de Laurent Roturier, directeur régional des affaires culturelles.

© DR

“ Bien grandir, bien vieillir sur notre territoire ” : tel est l'intitulé du thème développé par la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole Brie Picardie dans le cadre du lancement de son troisième appel à projets.

Destiné aux organismes d'intérêt général de plus d'un an et éligibles au mécénat, cet appel a pour ambition de soutenir les initiatives locales innovantes à destination des habitants de moins de 25 ans et de plus de 65 ans de la Seine-et-Marne (mais aussi de la Somme et de l'Oise). Ces initiatives devront bénéficier aux populations fragiles en raison de leur situation économique, sociale, géographique ou de leur état de santé.

Les projets, réalisables sous 24 mois maximum, pourront proposer des

solutions concrètes en faveur de l'éducation (lutte contre le décrochage scolaire, harcèlement), l'insertion professionnelle des jeunes, l'amélioration du cadre de vie (habitat, environnement), la lutte contre l'isolement ou l'exclusion, l'encouragement des liens intergénérationnels, la protection des personnes vulnérables, l'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'accès aux soins et à la culture.

Une enveloppe globale de 200 000 euros

Ces programmes devront être source d'innovation sociale, utiles au plus grand nombre, avoir un objectif, une durée précise et être pérennes ou reconductibles dans le temps. Les actions mises en place à proximité

directe des lieux de vie des populations seront privilégiées.

Pour ce troisième appel à projets, la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole Brie Picardie prévoit une enveloppe globale de 200 000 euros qui sera répartie par le jury en fonction des besoins de chaque projet. La dotation minimale sera de 10 000 euros et ne devra pas couvrir l'intégralité du projet. Les structures intéressées sont invitées à candidater jusqu'au 30 juin inclus en téléchargeant le dossier de candidature sur un site dédié. Depuis sa création, fin 2020, la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole Brie Picardie a accompagné plus de 50 projets.

Inscriptions (jusqu'au 30 juin) :
www.ca-briepicardie.com/fondation ■

PARIS

L'INSTITUT DES CANCERS DES FEMMES OUVRIRA DANS LE 5^E ARRONDISSEMENT EN 2025

L'Institut Curie, l'Université PSL et l'Inserm annoncent la création d'un institut dédié aux cancers des femmes, labellisé dans le cadre de la 3^e vague d'Institut hospitalo-universitaire (IHU) du plan France 2030.

L'annonce de la création de l'Institut des cancers des femmes fait suite à celle du président de la République dans les locaux de l'Institut Curie, à Saint-Cloud, à la mi-mai. « L'Institut des cancers des femmes est une structure inédite d'envergure internationale qui place les femmes au cœur de la recherche et de l'innovation », précisent l'Institut Curie, l'Université PSL et l'Inserm.

Le site principal de l'Institut des cancers des femmes se situera dans le 5^e arrondissement de Paris. Il bénéficiera directement des 90 000 m² d'espaces et d'extensions de recherche et de soins prévus en 2025, donnant à l'institut une entrée spécifique au 39 bis rue Gay-Lussac. Avec plus de 78 000 nouveaux cas et 20 000 décès chaque année en France, les cancers féminins sont un véritable enjeu de santé publique. Pour y répondre, l'Institut des cancers des femmes va associer toutes les expertises médicales, paramédicales et scientifiques aux côtés des entreprises et des associations de patientes.

Un projet de rupture vers la recherche et l'innovation

« La sélection de l'Institut des cancers des femmes en tant que nouvel IHU est une immense joie et une grande responsabilité », a déclaré la profes-



© DR

seure Anne Vincent-Salomon, pathologiste spécialiste des cancers féminins à l'Institut Curie et professeure à l'Université PSL. Ce nouvel espace de soin sera un lieu de développement de solutions innovantes pour réduire la mortalité par cancers féminins et l'impact du cancer sur la qualité de vie des femmes.

« L'Institut des cancers des femmes est un projet de rupture dans l'accompagnement médical et psychologique apporté aux femmes. Si les avancées des dernières décennies dans ce domaine sont indéniables, de nombreux défis restent à relever », a précisé le Pr Steven Le Gouill, directeur de l'En-

semble hospitalier de l'Institut Curie. « Il va considérablement faire bouger les lignes dans la connaissance et la compréhension de ces pathologies. L'approche que nous proposons est nouvelle car plus globale, depuis la recherche sur la biologie de la tumeur jusqu'à la prise en considération de la personne dans son environnement », conclut le Pr Alain Puisieux, directeur du Centre de recherche de l'Institut Curie. ■



ÎLE-DE-FRANCE

8 312 CHEFS D'ENTREPRISE ONT PERDU LEUR EMPLOI EN 2022

En 2022, dans la région Île-de-France, 8 312 chefs d'entreprise ont perdu leur activité professionnelle, d'après l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs de GSC et Altares.

Ce chiffre, en hausse de 21 % par rapport à 2021, représente 1 440 femmes et hommes impactés de plus sur un an, avec un âge moyen de 47,3 ans, en-dessous de la moyenne nationale. « Chaque jour, près de 23 chefs d'entreprise perdent leur emploi en Île-de-France. Les chiffres de 2022 nous alertent sur une réalité que nous connaissons déjà. Les entrepreneurs doivent faire face à un contexte économique particulièrement difficile, dans lequel les fragilités se multiplient et s'alimentent », souligne Anthony Streicher, président de l'association GSC. Il explique cette réalité par « des pénuries de main-d'œuvre et la majoration des coûts énergétiques », qui compliquent les défis des entrepreneurs. « Alors que les tensions sur la trésorerie se font déjà sentir, la reprise des procédures d'assignation de l'Urssaf en 2023 pourrait encore accélérer la remontée des défaillances déjà observée en 2022 », a-t-il alerté. « Ces signaux, qui laissent présager un retour aux niveaux d'avant crise dès 2023, doivent nous amener à réfléchir collectivement à l'avenir que nous souhaitons proposer à ces femmes et ces hommes ».

D'après l'observatoire, les entrepreneurs à la tête de structures de moins de trois salariés ont représenté près de 70 % des pertes d'emploi en Île-de-



© Adobe Stock

France en 2022. Les entrepreneurs les plus exposés en région francilienne sont ceux exerçant une activité dans la construction. En effet, ils ont été 2 011 à perdre leur emploi. Autre secteur touché, celui en lien direct avec les consommateurs, qui fait face au contexte inflationniste. 1 658 d'entre eux, qui exercent dans le commerce se retrouvent en situation de chômage. Le secteur de l'hébergement, restauration et débits de boissons concentre, quant à lui, 843 pertes d'emploi du territoire, ce qui représente une augmentation de 49,7 % comparé à l'année 2021. Le domaine du service aux entreprises est aussi très impacté, avec 1 383 pertes d'emploi. Enfin, le secteur de l'agri-

culture concentre la plus forte hausse avec 113, 3 % de pertes d'emploi, soit 32 entrepreneurs impactés.

« Les secousses s'enchaînent. Pourtant, l'économie fait encore preuve d'une surprenante résistance, au point que la menace d'une récession un temps redoutée semble s'éloigner. Les indices sont meilleurs qu'attendus en ce début d'année mais les dirigeants d'entreprises vont devoir composer avec des risques encore bien présents », a indiqué Frédéric Barth, directeur général d'Altares. « 9 300 entreprises sont déjà tombées en faillite en janvier-février 2023, c'est un millier de plus que début 2020 avant que la pandémie ne paralyse l'économie ». ■

UN NOUVEL OUTIL DE LABELLISATION DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

La Fnaim du Grand Paris, Batiref et Actradis lancent la labellisation "Entreprise référencées Fnaim du Grand Paris", un outil commun pour accompagner professionnels et particuliers dans leurs recherches de prestataires dans le secteur du bâtiment.



© DR

Antoine Ghobril, fondateur et dirigeant de Batiref, Olivier Princivalle, président de la Fnaim Grand Paris, et Louis Mermet, directeur grand compte Actradis.



C'est le nouveau Trip-
advisor des entreprises
du bâtiment ». Voilà
comment Louis Mermet,
directeur grand compte
Actradis, résume la nouvelle offre
qu'il lance avec la Fnaim du Grand
Paris et Batiref.

Trouver le bon artisan relève par-
fois du parcours du combattant. En
l'absence de relation de confiance,
certains propriétaires renoncent
à s'engager dans des travaux par-

fois perçus comme compliqués et
coûteux. C'est pour répondre à cette
problématique que la Fnaim du
Grand Paris a lancé la labellisation
"Entreprise référencées Fnaim du
Grand Paris", en partenariat avec
Batiref et Actradis.

Instaurer une relation de confiance

Les trois structures ont ainsi voulu
créer un outil « à destination des
particuliers, mais aussi des profes-

sionnels, visant à permettre une
mise en relation de confiance entre
les professionnels du bâtiment et les
gens qui sont consommateurs de
travaux de bâtiment, c'est-à-dire les
copropriétés, les administrateurs de
biens et les particuliers », explique
Olivier Princivalle, président de la
Fnaim du Grand Paris.

Cette nouvelle plateforme vise à
définir un cadre de sélection ri-
goureux des artisans reposant sur
des éléments concrets et vérifiés

GRAND PARIS

afin d'instaurer la confiance indispensable aux travaux voulus par les particuliers. « À travers cette plateforme, nous avons voulu unir nos forces, en mettant à disposition gratuitement pour le particulier, un espace où on peut trouver au même endroit des entreprises référencées avec des avis clients vérifiés et les documents administratifs légaux et réglementaires accessibles », renchérit Antoine Ghobril, fondateur et dirigeant de Batiref. Le particulier qui recherche une entreprise est souvent un peu perdu dans les offres mises à sa disposition.

« La plupart des autres plateformes vont fonctionner sur un système de commission. On a voulu faire un système plus qualitatif sur lequel il n'y a pas de prélèvement. Tout le monde a accès gratuitement à une information de qualité », précise Louis Mermet.

Un processus rigoureux de sélection

Pour être labellisé "Entreprise référencées Fnaim du Grand Paris" et ainsi développer leur activité grâce à une visibilité accentuée, les artisans du bâtiment devront se soumettre à plusieurs étapes, détaillées par Antoine Ghobril.

« Une entreprise qui propose des travaux et qui voudrait avoir ce label devra aller sur la plateforme Batiref pour trouver le formulaire d'inscription. Une fois la validation faite, un travail de qualification de l'entreprise va être mené pendant un mois. Il y a un certain nombre de prérequis qui entrent en jeu afin d'accepter uniquement les entreprises les plus saines ». Une fois le dossier validé, il sera transmis au comité de suivi des entreprises candidates, qui opérera au sein de la chambre parisienne de la Fnaim. Ce comité sera responsable de l'évaluation continue et du suivi des entreprises engagées dans

le processus de labellisation. Chaque entreprise devra, par ailleurs, déboursier la modique somme de 199 euros HT par mois pour être inscrite dans les références. Le dirigeant de Batiref souligne qu'il n'y aura pas captation de données et de démarchage auprès des particuliers.

Dans une logique d'excellence, toutes les entreprises seront contrôlées une fois par an, afin de vérifier que leurs standards n'ont pas baissé. « On veut éviter les opportunistes qui veulent s'acheter un logo de confiance. Il nous faut garder la réputation de vigilance de la Fnaim et être une référence en matière de préconisations d'entreprise », explique Olivier Princivalle.

Après le lancement francilien de la labellisation "Entreprise référencées Fnaim du Grand Paris", le président du syndicat de l'immobilier espère étendre cette initiative aux autres régions françaises. ■



AUTOMOBILES CITROËN - RCS PARIS 642 050 199

C3 YOU! BLACK SERIE

Avoir du style, ça ne s'achète pas.
Quoique.

4 ANS DE GARANTIE ET ASSISTANCE OFFERTS

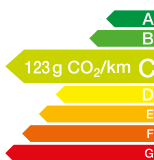
À partir de
99€
/mois⁽¹⁾

Après un 1^{er} loyer de 2 500 €
LLD 48 mois/40 000 km
Sans condition de reprise.

PORTES OUVERTES DU 9 AU 12 JUIN *

CITROËN PRÉFÈRE TotalEnergies (1) Exemple pour la location longue durée sur 48 mois et 40 000 km d'une Citroën C3 YOU! Black Serie PureTech 83 S&S BVM neuve, hors option, 1^{er} loyer de 2 500 € suivi de 47 loyers mensuels de 99 € (dont l'assistance et l'extension de garantie offertes pour 48 mois et 40 000 km au 1^{er} des deux termes échu). Montants exprimés TTC et hors prestations facultatives. Offre non cumulable valable jusqu'au 30/06/23, réservée aux particuliers pour un usage privé, dans le réseau Citroën participant, et sous réserve d'acceptation par CREDIPAR/PSA Finance France, locataire gérant de CLV, SA au capital de 138 517 008 €, RCS Versailles n° 317 425 981, ORIAS 07 004 921 (www.orias.fr), 2-10 boulevard de l'Europe 78300 Poissy. *Selon autorisation préfectorale et réseau participant.

CONSUMMATIONS MIXTES DE CITROËN C3 : WLTP DE 4,5 À 6 L/100 KM.



Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo. #SeDéplacerMoinsPolluer

YAËL BRAUN-PIVET CÉLÈBRE LE 80^E ANNIVERSAIRE DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE

La présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, a inauguré l'exposition sur le 80^e anniversaire de la première réunion du Conseil national de la Résistance (CNR).



© AP

Des documents inédits et récemment déclassifiés, sont accessibles à tous les visiteurs de l'Assemblée nationale.

Il y a 80 ans, le 27 mai 1943, se tint à Paris, au 48 rue du Four, la première réunion clandestine du Conseil national de la Résistance, sous la présidence de Jean Moulin, délégué par le Général de Gaulle. Cette date marque l'avènement de la première assemblée représentative en France, depuis la séparation des chambres en juillet 1940, dont le programme a inspiré de nombreuses lois à la Libération.

Dans la continuité de la politique d'ouverture à la mémoire et à l'Histoire, menée par l'Assemblée nationale, sa présidente Yaël Braun-Pivet a inauguré une exposition célébrant le 80^e anniversaire de la première réunion du Conseil national de la Résistance (CNR). Cette exposition, construite autour de documents inédits et récemment déclassifiés, sont accessibles à tous les visiteurs de l'Assemblée nationale. Ils pourront découvrir de nombreuses sources historiques

comme le rapport établi par Jean Moulin, alias "Rex", à la suite de la réunion constitutive du Conseil national de la Résistance. ■



© AP

PARIS

POUR LA VILLE, OBJECTIF ZÉRO PLASTIQUE À USAGE UNIQUE D'ICI 2024

Le Forum international de Paris a débattu sur la pollution plastique dans les villes, en présence de maires du monde entier. À cette occasion, Anne Hidalgo a exposé les ambitions de Paris.

Le plastique, c'est plus fantastique ! Il est même désormais traqué par les collectivités au profit de matériaux réutilisables ou durables. Face au problème planétaire de cette pollution qui menace la biodiversité, le climat et la santé humaine, un traité mondial pour y mettre fin est en cours de négociation, sous l'égide de l'ONU.

Dans ce cadre, Paris mène une politique active de lutte contre la pollution plastique, en poursuivant un objectif ambitieux, celui de sortir du plastique à usage unique d'ici 2024. « Depuis quelques années, il y a une accélération du changement climatique et une accélération de la prise de conscience sur le fait que nos sociétés sont tellement prédatrices qu'elles vont contribuer à leur propre perte. Face à cela, il y a aussi une accélération des engagements, et c'est le cas de Paris. Nous voulons prendre notre part sur les questions climatiques, sur la biodiversité et sur les questions de pollution de l'air », a déclaré Anne Hidalgo. D'après les chiffres de la Mairie, un Parisien sur deux achète régulièrement deux à quatre litres d'eau en bouteille et plus de trois touristes sur quatre consomment, eux aussi, de l'eau en bouteille. « Nous voulons construire une société moins prédatrice et plus durable. Passer du jetable au soutenable et au durable. Il y a vraiment une prise de conscience aussi, à l'échelle parisienne, des acteurs



Anne Hidalgo a exposé les ambitions de la Ville de Paris en termes de lutte contre la pollution plastique à usage unique.

de la nécessité de sortir du plastique à usage unique. C'est aussi vrai dans un certain nombre de domaines comme la culture et le sport », résume la maire de Paris.

Des Jeux 2024 durables

La Ville a souhaité faire des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 un accélérateur pour la sortie des plastiques à usage unique. « En lien avec Paris 2024, la Ville souhaite promouvoir des solutions plus vertueuses concernant notamment la distribution des boissons sur les sites de compétition et au sein du Village olympique et paralympique », explique Pierre Rabadan, adjoint à la maire de Paris, en charge du sport, des Jeux olympiques et paralympiques et de

la Seine.

« Nous allons réduire au maximum l'empreinte environnementale durant les Jeux olympiques et notamment l'utilisation de plastique à usage unique ». Les boissons et la restauration sont les deux axes principaux de travail. Pendant les Jeux, plus de 200 fontaines seront utilisées sur les sites temporaires parisiens avec la volonté d'être redéployées ensuite ailleurs. Cet engagement pour les JO de Paris 2024 se décline pour d'autres grands événements sportifs qui se déroulent à Paris. « Nous avons également un objectif de 0 bouteille de plastique pour les ravitaillements du Marathon pour tous. À titre d'exemple, le Marathon de Paris nécessite l'usage d'environ 400 000 bouteilles en plastique pour environ 50 000 coureurs ». ■

ÉTUDE DU SÉNAT : LES FRANÇAIS CONTRE LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS

Selon une récente étude du Sénat, les Français ne veulent pas des zones à faibles émissions (ZFE), qui doivent entrer en vigueur dans les grandes agglomérations.



© Adobe Stock

Une mission d'information du Sénat sur l'acceptabilité des ZFE a montré un rejet de la part des Français.

La mise en place de zones à faibles émissions (ZFE) pour lutter contre la pollution de l'air dans les grandes agglomérations rencontre une forte opposition de la population, qui « redoute un creusement des inégalités sociales et territoriales », selon une étude du Sénat. Cette consultation sénatoriale auprès des citoyens a recueilli plus de 51 300 réponses en moins d'un

mois, un record. Le nombre d'avis négatif collecté n'a, lui aussi, jamais été aussi élevé.

86 % des particuliers et 79 % des professionnels opposés au ZFE

« Ce succès, entre guillemets, témoigne des nombreuses inquiétudes que ce dispositif génère chez les Français, même s'il s'agit d'une consultation basée sur le principe du volontariat et non d'un sondage

représentatif », a expliqué le sénateur LR des Alpes-Maritimes, Philippe Tabarot, rapporteur de la mission de contrôle sur les ZFE qui doit rendre ses conclusions mi-juin. Au total, 86 % des particuliers et 79 % des professionnels ayant répondu à la vingtaine de questions posées par les sénateurs se disent ainsi opposés au déploiement des ZFE. Parmi les répondants, 93% sont des particuliers et 7% des professionnels. « Il s'agit

d'une mesure technocratique qui, de surcroît, crée une véritable rupture d'égalité d'accès au centre-ville, selon que vous soyez aisé ou non », lit-on parmi les témoignages.

Une généralisation des ZFE en France est prévue par la loi d'ici à 2025 dans les 43 agglomérations de plus de 150 000 habitants. À ce jour, onze métropoles, emmenées par Lyon, Grenoble et Paris, ont leurs ZFE avec des calendriers différents. « On a eu la question des Gilets jaunes parce qu'on touchait à la voiture. Là aussi on touche à la voiture, donc on ne peut pas ne pas y voir une similitude, mais on ne veut pas en arriver là », a commenté Philippe Tabarot. « On a vraiment envie de ne pas créer une bombe sociale supplémentaire alors qu'il en existe déjà quelques-unes », a-t-il ajouté.

Des positions divergentes selon la ruralité et la catégorie socio-professionnelle

Analysés par un spécialiste de la donnée, les résultats ont montré que « plus un répondant réside loin du centre d'une agglomération et plus il a

tendance à être défavorable à la mise en place d'une ZFE ». Ainsi, 8 % des habitants de communes rurales y sont favorables contre 23 % des habitants de centre-ville. Le fait de disposer d'une alternative à la voiture a également une influence sur les réponses, seuls 16% des répondants estimant avoir des solutions alternatives suffisantes.

Enfin, le ressenti varie beaucoup d'une catégorie socioprofessionnelle à une autre, 25 % des cadres étant favorables aux ZFE contre 11% des employés et 4% des ouvriers. Le premier frein au déploiement des ZFE réside dans le coût d'acquisition des véhicules propres, jugé trop élevé pour 77 % des particuliers, devant l'accessibilité insuffisante des métropoles depuis les zones périurbaines ou rurales (51%) et l'insuffisante offre de transports alternatifs (42%).

Les particuliers prêts à payer 68 euros

Malgré la menace, à terme, d'une amende de 68 euros, 83 % des particuliers n'envisagent pas pour autant de changer de véhicule pour

fréquenter une ZFE. La mission d'information du Sénat sur l'acceptabilité des ZFE a mené plus d'une quarantaine d'auditions depuis mars. « On constate qu'aujourd'hui des métropoles particulièrement volontaristes ont fixé des calendriers assez resserrés et sont contraintes de revenir en arrière. Nous ne sommes plus sur un clivage politique », a reconnu Philippe Tabarot.

À propos du ressenti largement négatif des citoyens, le sénateur espère « trouver une ligne de crête ».

« On ne peut pas ne pas prendre en compte les chiffres que l'on a, mais on ne peut pas ne pas prendre en compte l'impératif de santé publique », a estimé l'élus, pour qui il semble « évident » qu'il y a une « désynchronisation entre le calendrier et l'avancée des alternatives à la voiture ». La priorité est donc, selon lui, « d'aller vers du report modal, vers les transports en commun, car 40 millions de véhicules électriques ne régleront pas le problème de la congestion automobile ». ■

Maxime Monnotte



© Adobe Stock

SÉNAT : ADOPTION D'UN PROJET DE LOI SUR LA RÉFORME DES DOUANES

Sécurisation du droit de fouille des douaniers, usage de drone, modernisation de leurs moyens d'action et renforcement des sanctions contre le trafic de tabac... Le projet de loi sur la réforme du code des douanes vient d'être adopté par le Sénat.



© Adobe Stock

Fouille des douaniers, usage de drone, moyens d'action, sanctions contre le trafic de tabac... Un projet de loi sur la réforme des douanes a été récemment adopté par le Sénat.

Ce scrutin public solennel s'est déroulé une semaine après la publication, par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, du bilan 2022 "exceptionnel" pour la douane française, avec notamment un record de 649,07 tonnes de tabac et cigarettes saisies.

Le droit de fouiller des marchandises et des personnes

Dans une décision du 22 septembre

2022, le Conseil constitutionnel avait appelé l'Exécutif à revoir l'article 60 du code des douanes, qui « autorise les agents des douanes à fouiller les moyens de transport, les marchandises, et les personnes lorsqu'elles passent la frontière », estimant que celui-ci ne précisait « pas suffisamment le cadre applicable à la conduite de ces opérations ». Les Sages avaient alors donné un an au Gouvernement, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2023, pour proposer une réforme de ce "droit de visite". Pour répondre aux critiques

formulées, le projet de loi a ainsi réécrit intégralement l'article 60, afin de « moderniser et d'adapter aux nouvelles menaces » le code des douanes. Selon le texte, le droit de fouiller des marchandises et des personnes demeurera plein et entier en zone frontière et dans la zone géographique du « rayon des douanes », qui correspond à 40 km à l'intérieur du territoire au-delà de la bande frontière, ainsi que dans les ports, aéroports, gares ferroviaires et routières internationales. En dehors de ce rayon, il devra



© Adobe Stock

être « motivé afin d'être juridiquement sécurisé » après information préalable, et non autorisation, du procureur de la République ou avec des raisons plausibles de soupçonner une infraction douanière. Sur le droit des personnes, l'article précise que « les fouilles au corps seront interdites », et les personnes « ne pourront être immobilisées plus de temps que nécessaire ».

Actualisation du régime d'utilisation des drones

Le texte prévoit aussi « de mieux encadrer » les techniques d'investigation les plus intrusives, c'est-à-dire la sonorisation ou la captation d'images. Il propose ainsi une expérimentation sur trois ans, allongeant la conservation des données de lecteurs automatisés de plaque d'immatriculation (Lapi), de quatre mois maximum, pour notamment améliorer la lutte contre les "go-fast". Est prévue également l'autorisation de la retenue temporaire des sommes d'argent liquide à l'intérieur du territoire en cas d'indices en lien avec une activité criminelle. Enfin,

le projet de loi alourdit la peine prévue pour fabrication, détention frauduleuse en vue de la vente, vente hors du monopole, introduction ou importation frauduleuse de tabacs manufacturés. Elle est portée d'un à trois ans, et à dix ans en cas de bande organisée.

« Nous devons donner à nos douaniers les moyens d'exercer leurs missions », a plaidé Gabriel Attal. « Et nous devons le faire en veillant à respecter scrupuleusement les droits humains et les libertés individuelles », a souligné le ministre délégué aux Comptes publics. Les sénateurs

n'ont pas modifié le texte en profondeur, mais ont "précisé" ou "clarifié" certaines mesures, à l'initiative des rapporteurs Albéric de Montgolfier et Alain Richard. Le ministre avait insisté à plusieurs reprises pour se conformer aux termes du Conseil constitutionnel. Le Sénat a, en outre, voté un amendement du Gouvernement « pour actualiser le régime d'utilisation des drones par la douane » qui aujourd'hui, a indiqué le ministre, « ne comprend pas la lutte contre les trafics de tabac manufacturés et ne couvre pas la surveillance des frontières ». ■



© Adobe Stock

ÉRIC DUPOND-MORETTI : « LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX PASSE PAR L'IMPLICATION FORTE DES TENEURS DE REGISTRES »

Lors de la Conférence annuelle de l'Ebra, le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti a rappelé l'importance de l'implication des teneurs de registres dans la lutte contre le blanchiment de capitaux.



Accueillie par le CNGTC (Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce), la conférence annuelle de l'EBRA (European Business Registry Association) se tient cette année sur deux jours, à Paris, au Crowne Plaza République, sur le thème "Relever les défis à venir : innovation, transparence, durabilité". Des représentants des institutions européennes et nationales, des universitaires, des professionnels

du droit et de la finance, des dirigeants d'entreprise du secteur numérique y sont réunis, pour évoquer notamment la contribution de la digitalisation des registres à la durabilité, ou encore l'apport de la LCB-FT à la compétitivité.

Éric Dupond-Moretti présent à l'Ebra

Lors de la première journée, le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, a souhaité, dans une vidéo, la bienvenue aux « éminents représen-

tants » de l'Ebra, soulignant que ces derniers venaient des « quatre coins du monde ». (Tunisie, Pays-Bas, Géorgie, États-Unis, Canada... ainsi que de tous les pays membres de l'UE).

Comme l'a rappelé le ministre, l'association Ebra est née en 2019 de la fusion de deux associations de professionnels des registres. « Son ambition est claire, créer une communauté collaborative regroupant l'ensemble de teneurs de registres. Et ce, dans le

monde entier. C'est précisément l'objet de cette conférence qui vous réunit, la thématique est parfaitement choisie, l'innovation, la transparence et la durabilité », a rappelé le ministre.

« Sur l'innovation d'abord, en France nous sommes chanceux, la profession est à la pointe en la matière. Le Registre du commerce et des sociétés fait figure de modèle en Europe, ce qui participe au rayonnement de la France », s'est-t-il réjoui, évoquant également le registre des sûretés mobilières, créé par le décret du 29 décembre 2022, qui est aujourd'hui une « source majeure de simplification » de la vie des entreprises. « Je pense aussi au travail opéré ces derniers mois par Infogreffe, la refonte du RCS et du registre des sûretés, sur le modèle de la blockchain », a ajouté le garde des Sceaux.

La lutte contre le blanchiment de capitaux

Sur la transparence, Éric Dupond-Moretti a rappelé que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme était une priorité au niveau mondial. « Comme les greffiers des tribunaux de commerce, qui ont pris les devants en la matière, je vous sais tous mobilisés pour identifier, à travers vos registres, les acteurs économiques qui ne respectent pas les règles du jeu », a-t-il ajouté, évoquant la mise en place d'un registre des bénéficiaires effectifs au Québec, en mars dernier. « La même dynamique est enclenchée en Tunisie et aux États-Unis où le registre devrait voir le jour en janvier 2024. De tout cela, il faut se réjouir, car la lutte contre le blanchiment de capitaux passe par l'implication forte des teneurs de registres de chacun de nos pays », a-t-il insisté, précisant que de nouveaux défis étaient encore à relever. Il s'agit notamment des négociations en cours sur la 6^e directive anti-blanchiment et « surtout » des conséquences de la



décision du 22 novembre 2022 de la CJUE, sur les données du registre des bénéficiaires effectifs ».

L'exploitation des données extra-financières

Concernant enfin la durabilité, pour le ministre, l'objectif de digitalisation qu'incarnent tous ces professionnels doit se « penser à l'aune des grands enjeux environnementaux auxquels nous sommes confrontés et auxquels nous serons confrontés dans les prochaines années ». Car le ministre en est convaincu, dans les prochains mois, les entreprises vont être amenées à démontrer de manière encore plus impérieuse qu'elles remplissent leurs obligations en matière de durabilité sociale, économique, et environnementale. « La collecte et l'exploitation des données extra-financières constitueront un enjeu dans les années à venir. Ne nous y trompons pas, demain, ces données en matière de durabilité seront indispensables aux entreprises, pour sélectionner leurs partenaires commerciaux. Ce chantier

constitue certainement un nouveau marché pour les teneurs de registres », a poursuivi le ministre, évoquant à ce titre les débats de cette Conférence annuelle relatifs à la transposition de la directive CSRD. « Ces sujets sont passionnants et ô combien porteurs de sens pour nous et notre monde de demain. Car, à travers la digitalisation de nos registres, leur extension à de nouveaux domaines, c'est en réalité la sécurité de nos entreprises et de nos concitoyens que nous recherchons », a-t-il conclu.

La mission de l'Ebra

L'association European Business Registry Association (Ebra), dont le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) est membre depuis juin 2019, travaille à une bonne entente entre les entités en charge de la tenue des registres du commerce à travers l'Europe. Elle réunit 37 membres issus de 31 pays et couvre 30 millions d'entités légales. ■

Quentin Clauzon

PRÉSIDENTE DU MEDEF

DOMINIQUE CARLAC'H « PRÉPARER DÈS MAINTENANT LES ANNÉES 2030 »

Dominique Carlac'h brigue aujourd'hui la présidence du Medef, pour prendre la suite de Geoffroy Roux de Bézieux, dont elle est la porte-parole et la vice-présidente. Ancienne sportive de haut niveau, elle livre l'essentiel de son programme pour donner une nouvelle impulsion au mouvement du patronat, sans pour autant se positionner comme une candidate d'opposition.

Affiches Parisiennes : Vous êtes candidate à la présidence du Medef... Qui êtes-vous Dominique Carlac'h ?

Dominique Carlac'h : Je suis née à Pontivy, en Bretagne, il y a 54 ans. J'ai passé 20 ans de ma vie dans cette région avant de déménager à Grenoble, où je suis entrepreneuse depuis maintenant 32 ans. C'est là-bas que j'ai fondé ma société d'ingénierie industrielle, basée dans l'Isère. Notre entreprise se concentre principalement sur deux secteurs : l'industrie agroalimentaire et les industries de santé, ainsi que l'énergie et l'environnement. Ces domaines se caractérisent par une activité de recherche et développement très intense, ainsi qu'un fort investissement industriel, le tout accompagné d'une forte réglementation. Ces éléments jouent d'ailleurs un rôle déterminant dans ma candidature. En ce qui concerne mon parcours académique, j'ai obtenu un diplôme de l'Institut d'études politiques de Grenoble, dans la spécialité Service public et finances publiques. Cette formation aurait normalement dû me conduire à une carrière de haut fonctionnaire. Cependant, comme vous le savez peut-être, j'ai également une expérience en tant que sportive de haut niveau. J'ai fait partie de l'équipe nationale d'athlétisme, en participant aux épreuves du 400 m et du relais 4x400 m. Il se pourrait que l'ADN des entrepreneurs comporte une part de l'ADN des sportifs de haut niveau. Et



j'ai été attirée par l'entrepreneuriat très tôt.

A.-P. : Vous avez donc un parcours atypique...

D. C. : Il y a une trentaine d'années, j'ai ressenti un fort désir d'entreprendre. À

cette époque, j'étais attirée par l'industrie du futur. J'ai créé ma propre entreprise dans l'ingénierie de projets innovants. Malgré le fait que je n'avais pas encore 30 ans, que je suis une femme et que je n'étais pas ingénieure, j'ai décidé de me lancer dans ce secteur de l'ingénierie. À cette époque, à la fin des années 1980

et au début des années 1990, la profession d'ingénieur conseil était principalement occupée par la génération des "baby-boomers", composée de dirigeants et de fondateurs qui étaient tous ingénieurs, centraliens ou polytechniciens. Étant donné ma situation atypique, j'ai été confrontée à un choix : soit je cultivais cette singularité, soit je me rapprochais de mes pairs. J'ai opté pour la seconde option et j'ai décidé de m'impliquer dans mon organisation professionnelle.

A.-P. : Il y a combien de temps ?

D. C. : Il y a un peu plus de 25 ans, j'ai commencé mon engagement dans le militantisme professionnel en tant que simple adhérente. Au fil du temps, j'ai gravi les échelons pour devenir administratrice, secrétaire, trésorière, vice-présidente, et enfin présidente. C'est ainsi que j'ai débuté mon parcours, lié initialement à ma profession.

Il y a maintenant dix ans, en mai 2013, Pierre Gattaz m'a remarquée et m'a invitée à rejoindre le Medef. Il m'a dit : "J'aimerais que tu nous rejoignes pour reprendre la commission dédiée à l'entrepreneuriat. Il souhaitait que l'on active cet esprit entrepreneurial auprès des sportifs, des militaires en reconversion, des femmes et des quartiers. À cette époque, nous avons identifié les initiatives de Moussa Camara. C'était ma première mission nationale avec Pierre Gattaz, qui s'est également intéressé à mon passé de sportive de haut niveau.

J'ai pris en charge le comité "sport" du Medef et j'ai milité en faveur de la candidature des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. J'ai travaillé étroitement avec les partenaires sociaux, les syndicats de salariés et les organisations patronales, pour assurer que la candidature française soit responsable sur les plans social et économique.

En 2018, à la fin du mandat de Pierre Gattaz, une dizaine de candidats étaient en lice pour l'élection du futur président. Afin d'incarner la diversité entrepreneuriale et



Dominique Carlac'h entourée de Guillaume Cairou, Esther Simathree et Pierre Brajeux.

la pluralité de notre mouvement, j'ai décidé de présenter ma candidature. C'était une candidature de témoignage, car je n'avais pas de réservoir de voix. J'étais relativement méconnue. J'ai rejoint Geoffroy Roux de Bézieux un mois avant l'issue du scrutin, et il m'a nommée porte-parole et vice-présidente de notre mouvement quand il a été élu.

J'ai également pris en charge la commission nationale "Nouvelles responsabilités entrepreneuriales", qui se concentre sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et les critères extra-financiers d'évaluation des entreprises.

A.-P. : Le Medef a encore l'image d'une organisation très masculine ?

D. C. : Pas plus ni moins que les autres. En 2018, les organes de gouvernance des organisations patronales et syndicales étaient exclusivement composés d'hommes. J'ai trouvé cette situation anachronique, compte tenu du fait que 35 % des chefs d'entreprise sont des femmes. Même au sein du Medef, nous comptons de nombreuses militantes.

Il était regrettable que cela ne soit pas visible. C'est pourquoi j'ai proposé la création du réseau "Femmes du Medef", une initiative que Geoffroy Roux de Bézieux a acceptée.

Lorsque j'ai intégré les instances nationales, il y avait environ 8 % de femmes occupant des postes de responsabilité. En 2022, ce chiffre était passé à 25 % et nous avons désormais une trentaine de réseaux "Femmes du Medef" dans tout le pays. Il s'agit d'une progression considérable. Nous devons être exemplaires et promouvoir la participation des femmes au sein de notre mouvement patronal, en encourageant leur prise de responsabilité au sein de nos instances.

D'ailleurs, toutes les organisations ont également progressé. Il n'a pas échappé à votre attention que du côté syndical, nous comptons désormais deux secrétaires générales : Marylise Léon pour la CFDT et Sophie Binet pour la CGT. Il est important de souligner qu'il y a près de 20 ans, Laurence Parisot a occupé la présidence du Medef.

A.-P. : Que feriez-vous en tant que pré-



© AP

side du Medef ?

D. C. : Lorsque j'ai annoncé ma candidature à Geoffroy, je lui ai expliqué que je ne me positionnais pas en tant que candidate d'opposition. En réalité, je m'inscris en partie dans la continuité. Pendant les cinq années où j'ai été porte-parole, j'ai constamment mis l'accent sur la pédagogie. Mon objectif a toujours été de déconstruire les idées préconçues sur les entreprises et les chefs d'entreprise, en expliquant les enjeux et les solutions. Cette approche a porté ses fruits, puisque lors de mes 200 interventions médiatiques, je n'ai jamais provoqué de heurts. Aucun adhérent sur le terrain, aucun élu de l'échelon national, ni même aucun représentant du Gouvernement ne s'est offusqué en se demandant : "Mais que dit cette vice-présidente ?" J'ai la volonté de poursuivre cette vertu de la pédagogie, car elle revêt une grande importance. J'ai également le désir d'évoluer.

Lorsque j'étais candidate en 2018, nous disposions d'un programme bien défini. Cependant, celui de 2023 est totalement différent. Les cinq années passées ont été marquées par une série de crises, qui ont eu un impact sur la gestion des entreprises et sur le monde des dirigeants. Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui n'étaient pas présents en 2018, notamment la colère sociale qui s'est exprimée dans les rues et qui est désormais clairement visible à l'Assemblée nationale. Nous devons également faire face à une évolution considérable du rapport au travail, ainsi qu'à la question de la souveraineté, qui n'est plus un sujet tabou. Elle doit être prise au sérieux, et cela concerne non seulement la souveraineté nationale, mais aussi la souveraineté européenne. Enfin, notre dernier défi concerne l'énergie. Je suis convaincue que le modèle de l'État providence est à bout de souffle, du fait notamment de la dette colossale que nous avons accumulée. L'entreprise

est la réponse à ces défis économiques, sociaux et énergétiques.

A.-P. : Comment y parvenir ?

D. C. : La première condition essentielle est de croire fermement en l'idée du progrès, sans céder au découragement et sans adopter une mentalité de décroissance. La deuxième condition consiste à disposer des moyens nécessaires pour mettre en place les solutions sur le marché. Malheureusement, nous sommes confrontés à plusieurs problèmes. Dans notre pays, les charges restent considérablement plus élevées que chez nos voisins, ce qui constitue un obstacle majeur. De plus, nous devons faire face à une complexité administrative croissante qui entrave l'accessibilité des solutions pour les utilisateurs. Un exemple concret est celui des dispositifs médicaux, où il vaut mieux être un patient américain ou allemand pour bénéficier des innovations développées par les industriels français.

En raison de la complexité administrative, il faut trois fois plus de temps pour mettre sur le marché une solution de santé en France. Ce problème représente une véritable menace pour notre souveraineté sanitaire. Cependant, notre intention n'est pas de prendre des risques inconsidérés ni de contourner les normes en faisant n'importe quoi. Nous aspirons simplement à une simplification réglementaire dans tous les secteurs impactés par la complexité excessive.

Ce que je vais vous dire ressemble presque à une vision gaullienne... Nous avons besoin d'un Medef déterminé, qui réfléchit et agit collectivement. Auto-déterminé. Nous avons la chance de compter sur 100 fédérations professionnelles et 130 territoires, couvrant tous les secteurs d'activité.

Si, par exemple, nous abordons les défis énergétiques, nous disposons de tous les maillons de la chaîne grâce à nos 100 fédérations, de l'amont à l'aval. Si nous évoquons les défis sanitaires, nous avons comme adhérents à la fois les fabricants de médicaments, de matériel médical, les hôpitaux privés et 'et les assurances... Pour ce qui est des défis agroalimentaires, nous maîtrisons l'ensemble de la chaîne, de l'amont, avec la transformation des produits alimentaires, jusqu'à l'aval avec la restauration. Il nous faut donc tout simplement réfléchir et agir ensemble. C'est sur ces thèmes que je fonde mon mandat pour la période 2023-2028, afin de préparer la prochaine décennie. "Préparer ensemble et dès maintenant les années 2030". Profitons de l'intelligence collective avec nos 100 fédérations et nos 130 territoires pour proposer des solutions.

A.-P. : Vous voulez changer les méthodes de travail du Medef ?

D. C. : Nous devons adopter une approche transversale et horizontale plus efficace dans notre travail. En tant que



porte-parole, j'ai constaté qu'il était essentiel de défendre les positions du Medef en les illustrant avec des exemples concrets issus du terrain. Cela permettait de rendre les messages plus concrets, percutants et compréhensibles. Il est donc primordial d'encourager cette horizontalité et de mettre en place des structures qui favorisent cette approche collaborative en continu.

A.-P. : Cela concerne également l'emploi ?

D. C. : Il est assez remarquable de constater que nous avons actuellement un taux de chômage de seulement 7 %. C'est une réalité qui aurait été considérée comme un rêve il y a quelques années. Cela témoigne de la bonne santé de l'économie et de la capacité des entreprises à créer des emplois. Les entreprises ont un réel besoin de collaborateurs. En fait,

certains secteurs rencontrent de grosses difficultés à recruter.

A.-P. : Alors, pourquoi cette crise sociale ? Comment l'expliquer ?

D. C. : La situation actuelle de l'emploi n'est ni celle du plein emploi, ni celle d'une crise majeure. C'est une réalité paradoxale. En tant que future présidente du Medef, je souhaite aborder en priorité, le 7 juillet, la question du travail. Il est crucial d'ouvrir une discussion franche sur ce sujet. Qu'est-ce qu'une carrière aujourd'hui ? Ce concept ne se limite plus à un simple emploi. Refusons d'adopter une attitude fataliste. La réponse du monde économique réside dans une réflexion sans tabou sur le travail tout au long de la vie, basée sur les compétences et la mobilité. Préparons-nous pour les années 2030. Comment évoluera le travail d'ici là ? Certains jeunes ont de nouvelles aspirations.

Réfléchissons à cela. Il y a également des individus qui, à 40 ans, souhaitent réellement changer de carrière. Il ne faut pas que ces transitions se traduisent par un déclassement, mais plutôt par une reconnaissance accrue grâce à l'obtention de diplômes et à des opportunités plus élevées.

A.-P. : *On peut aussi dire que l'entrepreneuriat s'est beaucoup développé en France depuis l'élection du président Macron. Il l'a encouragé. Il y a une aspiration d'un partage de la valeur. On en a parlé récemment des rémunérations des patrons. Comment l'appréhendez-vous au Medef ?*

D. C. : Le travail est le premier chantier sur lequel nous devons nous concentrer. Au sein d'une entreprise, nous sommes tous engagés dans une logique de création de valeur, employeurs et salariés ensemble. Nous pouvons être fiers d'avoir abouti à un accord sur le partage de la valeur, réunissant les organisations patronales et syndicales. Nous sommes conscients que c'est un sujet crucial pour la vie économique. En tant que présidente du Medef, je suis convaincue que nous devons également placer la création de valeur au cœur de nos préoccupations. Avant de parler de partage, il est important de créer les conditions propices à cette valeur. Lorsque nous abordons la question des salaires, il y a ce qui est souhaitable et ce qui est réalisable... Notre objectif est bien-entendu d'offrir des conditions de travail et de rémunération attrayantes pour nos salariés. Mais nous devons également garantir la pérennité de la compétitivité de nos entreprises.. Lorsque le dialogue social met tous les sujets sur la table, y compris les conditions de création de valeur en France, des solutions se dégagent.

Nous avons longtemps travaillé sur la réduction des charges sociales pour les bas salaires, afin de les rendre plus attractifs. Aujourd'hui, nous devons aussi



© AP

« Le Medef doit aborder la compétitivité avec une approche résolument internationale. »

nous attaquer aux emplois qualifiés intermédiaires, à cette population de salariés titulaires d'un diplôme Bac+2, Bac+3, que l'on retrouve en nombre dans les secteurs bancaire, de l'assurance et de l'ingénierie. Ces emplois sont menacés de paupérisation si nous ne faisons rien pour alléger le poids des charges qui pèsent sur leurs salaires. Ils pourraient même être délocalisés ou externalisés.

L'ingénierie est un secteur qui compte de nombreux emplois de ce type. Si nous perdons notre compétitivité dans ce domaine en France, nous perdons également une industrie forte et compétitive. Il est donc crucial de définir clairement nos objectifs et de prendre des mesures appropriées.

A.-P. : *La réindustrialisation est vraiment un challenge important. Il y a quand même des distorsions importantes avec certains pays du monde, y*

compris en Europe. De ce point de vue, comment le patronat français se situe et comment est-il possible de garder cette préférence nationale ?

D. C. : Les trois piliers sur lesquels je veux fonder mon mandat sont le travail, la souveraineté compétitive et la place de l'entreprise dans la société, notamment les transformations qu'elle apporte. Au sein du Medef, nous appelons le deuxième pilier "l'économie" ou "la compétitivité". Pour ma part, je le nomme "la souveraineté compétitive". Il est temps d'abandonner toute naïveté. Ce n'est pas uniquement une question de charges. Le Medef doit aborder la compétitivité avec une approche résolument internationale. Il ne s'agit pas de diaboliser l'État, mais plutôt de déterminer comment nous pouvons être davantage souverains sur notre continent.

A.-P. : *Il y a aussi cette guerre en*

Ukraine qui crée des problèmes d'inflation pour les particuliers comme pour les entreprises. Est-ce un sujet pour le Medef ?

D. C. : Lorsque vous êtes une entreprise, que vous faites face à l'inflation, vous essayez de répercuter cette inflation sur votre prix. Cependant, il peut arriver que vous ne puissiez pas le faire, en raison de contraintes du marché, notamment dans le cas des marchés publics. Dans de telles situations, certaines entreprises se retrouvent dans une position délicate. Dans le bâtiment par exemple, certains se demandent s'il ne vaut pas mieux laisser leurs camionnettes au garage plutôt que de se rendre sur des chantiers où elles perdent de l'argent. Certains de nos adhérents estiment qu'il est difficile de recevoir des injonctions contradictoires de la part de l'acheteur public qui ne prend pas en compte les démarches RSE et durables de nos entreprises et ne retient souvent que le critère du prix dans ses achats.

A.-P. : J'Revenons sur les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Vous êtes très investie, notamment dans la Fédération française d'athlétisme. Est-ce vraiment une chance pour la France ?

D. C. : Pour chaque pays qui a eu le privilège d'organiser les Jeux olympiques et chaque citoyen du monde qui les a regardés, cela a eu un effet positif. C'est un rêve partagé, une universalité représentée par la devise "Citius, Altius, Fortius" (Plus vite, plus haut, plus fort). À travers les Jeux, nous partageons à échelle planétaire la capacité de l'homme, avec un grand "H", à se surpasser, à ressentir de la fierté, à s'épanouir individuellement et collectivement et à célébrer l'humain. De plus, cette fois-ci, une grande importance a été accordée aux Jeux paralympiques. Il y a cette notion de "We are the World" et chacun a sa chance d'exister à travers le sport et de représenter son pays. C'est

« Les trois piliers sur lesquels je veux fonder mon mandat sont le travail, la souveraineté compétitive et la place de l'entreprise dans la société. »

donc un rêve que nous parvenons à toucher du doigt, que ce soit en appuyant sur le bouton de notre télécommande ou en étant sur place, dans la ville ou sur les sites olympiques. Ne boudons donc pas notre plaisir et soyons heureux.

En 1968, Grenoble a accueilli les Jeux olympiques. Même 20 ans après, quand je suis arrivée dans cette ville, on en parlait encore. Les quartiers de Grenoble se référaient et s'identifiaient aux Jeux, sans parler des infrastructures qui en ont découlé. Et pourtant, il s'agissait des Jeux d'hiver. Cet événement est donc d'une grande importance structurante pour un pays et il met en lumière nos réalisations de manière phénoménale. Le soir de la cérémonie d'ouverture, le 26 juillet 2024, des milliards de personnes à travers la planète regarderont la France, regarderont Paris.

J'ai une entière confiance envers le Comité d'organisation des Jeux olympiques (Cojo) et la Société de livraison des équipements olympiques (Solidéo) pour que les infrastructures soient livrées dans les délais et que la compétition soit d'une qualité exceptionnelle.

A.-P. : Une dernière question. L'élection pour la présidence du Medef n'est pas au suffrage direct. Ce sont de grands électeurs, qui vont voter...

D. C. : Un total de 557 parrains, représentant les fédérations professionnelles et des territoires, pouvaient nous donner leur parrainage pour devenir candidat. Cette période de parrainage s'est terminée le 5 mai dernier. Les électeurs, au

nombre de 1 120, comprennent pratiquement tous les parrains, ainsi que des entrepreneurs désignés par leur fédération, ou leur territoire. Il s'agit donc d'une élection basée sur un système de grands électeurs..

A.-P. : Vous êtes deux candidats, estimés par vos pairs. Que voulez-vous dire à ces grands électeurs, pour qu'ils vous choisissent ?

D. C. : Tout d'abord, nous sommes tous les deux membres du Medef, ce qui signifie que nous partageons beaucoup de choses. Nous avons déjà collaboré et nous nous connaissons bien. Par conséquent, il n'y aura pas de querelle de chiffonniers entre nous. Cependant, si je me présente, c'est parce que j'ai une vision différente. Tout d'abord, j'ai un parcours différent. J'ai fondé et développé ma propre entreprise, et je ressemble à de très nombreux adhérents. Mon langage est le leur. Par ailleurs, je ne veux pas être prisonnière du logiciel de 2018 et de la seule continuité. Je me projette dans l'avenir pour préparer les années 2030 dès maintenant. Il est important de choisir une personnalité qui corresponde aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Enfin, je suis convaincue qu'il faut un ou une vrai(e) vainqueur pour la présidence du Medef, afin d'avoir un Medef pour les cinq prochaines années. En tant qu'entrepreneure engagée pour l'intérêt général de toutes les entreprises, je souhaite incarner cette époque et contribuer à une présidence en phase avec son temps. ■

***Propos recueillis
par Boris Stoykov***

ALTHÉO, LE CONSEIL PRO SUR LE MARCHÉ DE LA REPRISE D'ENTREPRISE ET DES FUSIONS-ACQUISITIONS

Il y a 20 ans, Thierry Lamarque a cofondé Althéo, une entreprise spécialisée dans le conseil et l'accompagnement en reprise d'entreprise. Évoquant l'évolution du marché de la fusion-acquisition depuis les crises pandémique et énergétique, le président d'Althéo explique en quoi les « valorisations sont très compliquées actuellement ».

Affiches Parisiennes : Quelle est la mission d'Althéo ?

Thierry Lamarque : Créée il y a 20 ans, Althéo regroupe aujourd'hui dix consultants seniors salariés. Nous sommes implantés à Paris et à Lyon. Nous avons mené, à ce jour, près de 600 missions de conseil auprès de repreneurs, personnes physiques ou personnes morales. Cela fait d'Althéo le leader en France sur ce positionnement, tous secteurs d'activité confondus et sur tout le pays. Nous intervenons sur des recherches d'entreprises dans des domaines aussi variés que le bâtiment, l'industrie, la santé, l'agroalimentaire, les nouvelles technologies, et bien sûr, les services B2B/B2C. La plupart du temps, nos clients nous mandatent pour racheter des PME qui présentent un chiffre d'affaires entre un et 50 millions d'euros. C'est notre terrain de jeu naturel, pourrait-on dire. Nos clients ont en commun d'être tous acheteurs, puisque Althéo est un pur player du conseil repreneur, c'est-à-dire que nous n'intervenons jamais du côté du vendeur, du cédant.

Il peut s'agir de repreneurs personnes physiques, c'est-à-dire d'anciens cadres de haut niveau qui sont sortis du salariat et qui veulent reprendre une entreprise pour leur propre compte. On trouve ensuite les personnes morales, c'est-à-dire des entreprises sur des projets



Thierry Lamarque

© DR

de croissance externe. Cela va de la TPE, qui veut racheter un concurrent, jusqu'à des groupes du CAC 40, comme Vinci Énergie, qui nous mandate régulièrement et qui a racheté, grâce à des missions Althéo, plusieurs sociétés en France. Donc il s'agit de projets de croissance externe ou de build up. Nous travaillons, troisièmement, pour des fonds d'investissement et des family office, qui nous mandatent pour intervenir au capital de belles PME françaises.

A.-P. : Que leur proposez-vous ?

T. L. : Nous avons deux types de prestations. La première, pour laquelle nous sommes le plus connu par nos clients et par nos confrères, c'est ce qu'on appelle le sourcing, ou, en bon français, la recherche de cibles. En particulier, c'est sur ce qu'on appelle le marché caché de la reprise d'entreprise, puisque sur ce marché, il existe, globalement, un marché ouvert de la reprise. Ce sont des sociétés que l'on peut trouver sur Internet ou sur les marketplaces du marché. Il s'agit du marché le plus facile d'accès. Nous sommes à l'autre extrémité du spectre, c'est-à-dire sur un marché caché qui est très important dans ce métier-là et qui concerne des PME qui sont à céder, mais pour lesquelles les dirigeants ne veulent surtout pas communiquer sur leurs projets de cessions pour des raisons de confidentialité, tout simplement. Ces dirigeants craignent que leurs collaborateurs apprennent que la société est à céder et quittent le navire, ce qui serait problématique. Beaucoup de patrons de PME en France sont vendeurs de leurs PME, mais ne veulent pas mandater un cabinet, ne veulent surtout pas passer une annonce sur Internet. Le marché caché est le plus qualitatif. On y trouve les plus belles opportunités de rachat,



appelées pépites dans le métier. C'est également le marché le moins concurrentiel, puisque ce marché est difficile d'accès. Sur une même cible, il y a beaucoup moins d'acheteurs potentiels, de repreneurs. Il est souvent proposé, pour des repreneurs, de passer par un cabinet tel qu'Althéo, ce qu'on pourrait appeler un chasseur d'entreprises, pour accéder à ce marché avec des méthodologies particulières. La deuxième prestation, qui est plus classique, est une prestation de conseil-acheteur, c'est-à-dire que nous accompagnons nos clients, s'ils le souhaitent, tout au long du processus classique d'acquisition de PME, avec des prestations telles que l'analyse stratégique des dossiers, c'est-à-dire des cibles à reprendre, des calculs de valorisation (combien vaut l'entreprise que je convoite ?), le montage de type

LBO (qui est le montage privilégié pour ce type d'opération, un montage à effet de levier), la recherche de financement, l'assistance au business plan, en particulier pour les repreneurs individuels, et le closing, c'est-à-dire la cession définitive des titres.

Ces processus durent généralement autour de 18 mois. On est sur des projets longs cours et complexes, qui nécessitent, pour les repreneurs, d'avoir recours aux conseils pour aller chercher des compétences juridiques, financières, organisationnelles, de management, etc. Si nos clients le souhaitent, en plus du sourcing, nous les conseillons techniquement sur tous ces milestones classiques, en termes de prestations, de conseil-acheteur.

A.-P. : Y a-t-il des exceptions aux secteurs que vous couvrez ?

T. L. : Oui, nous n'intervenons pas sur les CHR (cafés-hôtels-restaurants), ni, d'une manière plus générale, sur tout ce qui concerne les fonds de commerce. On est sur des PME, en définitive, de 10 à 100 collaborateurs, présentant un chiffre d'affaires d'un à 50 millions.

A.-P. : Comment se porte l'économie aujourd'hui ? Il y a eu la crise Covid, la crise ukrainienne, la crise énergétique. Quelles sont les répercussions sur l'activité de cession et de reprise d'entreprises ?

T. L. : Si l'on prend pour référence la période Covid sur le marché de la fusion-acquisition, il y a eu un avant-Covid, jusqu'à fin 2019, et un après-Covid. Avant l'arrivée de la Covid, on avait un marché très acheteur et très déséquilibré, c'est-à-dire composé de beaucoup plus de

repreneurs que de cédants. On y trouvait une forte concurrence entre les repreneurs sur les mêmes cibles, en particulier en Île-de-France, qui concentre très fortement les anciens managers, d'anciens cadres de haut niveau qui veulent reprendre une entreprise lorsqu'ils sortent du salariat. Donc, au niveau des repreneurs individuels, beaucoup plus de repreneurs que de cédants. Avec la Covid, les cartes ont été complètement rebattues. Il y a beaucoup de choses à dire parce qu'avec l'apparition, début 2020, de la Covid, le marché s'est figé. Les dirigeants de PME n'étaient plus vendeurs. Les repreneurs d'entreprises se posaient beaucoup de questions. Sur 2020, le marché a été complètement anesthésié ou figé par cette crise du Covid. Sur l'année 2021, on a eu un effet rattrapage. Beaucoup d'opérations de cession-acquisition qui étaient prévues en 2020 ont été repoussées sur 2021. L'année 2022 a été une période un peu étonnante, avec des chiffres en-dessous de ceux de 2021, c'est-à-dire que le soufflé est retombé.

Et aujourd'hui, par rapport à la période pré-Covid où on avait beaucoup plus de repreneurs que de cédants, en 2023, en sortie de crise sanitaire, on s'aperçoit que le marché entre les repreneurs et les cédants s'est rééquilibré. Il y a plus de cédants aujourd'hui, en particulier avec des patrons PME pour qui c'est la crise de trop. Pas tous. Mais dans beaucoup de secteurs, les PME ont été très impactées par la Covid et donc en 2023, on a affaire à des dirigeants de PME qui veulent vendre, qui sont fatigués. En bref, un grand phénomène de lassitude. S'il y a beaucoup plus de cédants en 2023, on dénombre, par contre, moins de repreneurs individuels parce que, le marché de l'emploi des cadres se porte très bien. Il faut dire qu'en ce qui concerne les repreneurs individuels, on a des phénomènes de vases communicants sur ce marché de la reprise d'entreprise, c'est-à-dire que si le marché de l'emploi

des cadres se porte bien, il y a moins de repreneurs individuels sur le marché, et c'est le cas actuellement.

A.-P. : Vous participez également au processus de valorisation d'entreprise lorsqu'il y a une cession. Tout le monde cherche la juste valeur. Comment se fait le point d'équilibre ?

T. L. : Chez Althéo, nous sommes en première ligne. Effectivement, ces prestations de valorisation font partie et sont même une partie importante de nos prestations d'accompagnement des repreneurs. Sur les 20 dernières années, nous avons réalisé plus de 1 000 valorisations d'entreprise, tous secteurs d'activité confondus. Ce qui caractérise cet aspect du marché, c'est qu'effectivement, les valorisations sont très compliquées actuellement et depuis la Covid (début 2020). Pourquoi ? Parce que lorsqu'on fait des calculs de valorisation d'entreprise, on se penche sur les trois années les plus récentes. Or, ces années ne sont pas normales. Elles ne peuvent pas être normatives. Cela nous oblige à regarder les chiffres des sociétés non pas sur trois, cinq, voire six ans. Nous devons remonter dans le passé pour essayer de trouver des chiffres de référence et qui donnent une image fidèle de la performance de l'entreprise. Cela complique terriblement notre travail d'évaluateur.

Après ces calculs de valorisation, la suite logique, c'est la négociation. Nous rencontrons le cédant et ses conseils, pour présenter une offre et nos calculs de valorisation. Et là aussi, c'est très compliqué. Nous sommes obligés de faire beaucoup de pédagogie pour lui expliquer que les performances financières de son entreprise ont été impactées par la Covid, et que, de fait, par calcul, on ne peut pas considérer que sa société vaut le même prix que ce qu'elle aurait valu sur des calculs réalisés fin 2019.

A.-P. : Dernièrement, vous avez fait des opérations, avec notamment des

cabinets d'expertise-comptable. Cela consistait en une reprise de cabinet ?

T. L. : Oui. C'est effectivement un domaine dans lequel nous sommes très souvent sollicités. Pour une raison simple, c'est que ce marché est très acheteur, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de cabinets d'expertise-comptable sur la place qui souhaitent mener des opérations d'acquisition pour assurer leur croissance. Il faut savoir qu'un cabinet d'expertise-comptable, d'une manière générale, s'il ne mène pas d'opérations de croissance externe, perd chaque année un peu de chiffre d'affaires. C'est mécanique. C'est lié au fait que les clients des cabinets d'expertise-comptable déposent le bilan, déménagent, etc. D'une manière mécanique, quasi-systématique, un cabinet d'expertise-comptable, d'année en année, perd quelques pour cent de chiffre d'affaires s'il ne fait rien et s'il n'arrive pas à avoir une croissance, soit organique, soit externe. Nous sommes donc très souvent sollicités. Dans ce cas, cela consiste effectivement à accompagner des cabinets d'expertise-comptable pour trouver d'autres cabinets qui sont à céder et qui correspondent à ce qu'ils recherchent en termes de typologie de portefeuilles clients, en termes de localisation des cabinets, etc.

Avec ces cabinets, comme avec tous nos autres clients d'ailleurs, nous bâtissons un cahier des charges. Quel type d'activité, quel type de cabinet, quel endroit, quelle taille, quel chiffre d'affaires ? Ce cahier des charges est en définitive le portrait-robot de la cible idéale. Ensuite, nous rentrons tous ces critères dans les bases de données sur lesquelles nous travaillons tous les jours et qui recense toutes les sociétés en France. En particulier une base de données qui s'appelle Diane, qui est un outil de référence dans le métier. Nous extrayons toutes les sociétés qui répondent point par point aux cahiers

des charges que l'on a bâti avec nos clients, en termes d'activité, de localisation, de taille et autres. Le travail de mes consultants consiste, ensuite, à appeler les dirigeants de ces cibles potentielles que l'on a identifiées pour détecter des projets de cession. Neuf fois sur dix, les dirigeants nous disent "Écoutez, je ne suis pas vendeur, ce n'est pas d'actualité". Et heureusement, une fois sur dix, on a affaire à un dirigeant qui nous dit "Vous tombez bien, je suis en train de réfléchir à la cession de mon cabinet ou de mon entreprise". Dans ce cas, on questionne le dirigeant sur ses motivations à la cession pour être certain d'avoir affaire à un vrai vendeur, parce qu'il y a beaucoup de faux vendeurs sur ce marché, des patrons de PME ou des cabinets qui veulent juste une valorisation gratuite ou qui veulent tester le marché. Nous validons les motivations à la cession du dirigeant et lorsqu'il nous a convaincus qu'il était vraiment vendeur pour de bonnes raisons, nous le questionnons sur sa société. Nous collectons un maximum d'informations. Nos les rassemblons dans un document livrable, adressé à notre client pour qu'il ait accès aux informations collectées.

Ensuite, si notre client confirme son intérêt pour la cible en question, on rappelle le dirigeant et nous faisons le « go between », c'est-à-dire que nous mettons en relation le cédant et le repreneur, pour qu'ils commencent à échanger et pour fixer un premier

rendez-vous.

A.-P. : Il est vrai que le monde de l'expertise-comptable est particulier, puisqu'il s'agit d'une profession réglementée. Dans la même veine, avez-vous eu affaire à des opérations avec des cabinets d'avocats ?

T. L. : Concernant les avocats, il n'y a pas véritablement de cession en tant que telle. Il y a parfois des opérations qui sont un peu différentes, c'est-à-dire des opérations de fusion ou des opérations de partenariat, mais il n'y a pas véritablement de cession dans ce domaine-là, parce que les cabinets d'avocats sont des cabinets très *intuitu personae* (liés à la personne, NDLR).

A.-P. : Les avocats ont eu récemment la possibilité d'avoir une activité annexe. Certains ont commencé à développer des legaltech...

T. L. : Vous avez tout à fait raison, mais il est vrai qu'il s'agit là d'un phénomène tout à fait récent (remontant à deux ou trois ans). Aujourd'hui, ça n'est pas encore un marché mature, en termes de transmission. Mais effectivement, à terme, on pourra probablement observer des cessions dans ces domaines.

A.-P. : Et dans le domaine des nouvelles technologies, dans le domaine des start-up, en règle générale, c'est vrai que c'est un marché qui est inté-

ressant, important, en croissance ?

T. L. : Oui. Le marché des start-up est avant tout un marché de création et non pas un marché de reprise d'entreprise. Encore une fois, parce que lorsqu'une société se vend, habituellement, il faut qu'elle ait un historique, il faut qu'elle ait fait ce qu'on appelle « the proof of concept », la preuve du concept. Cela prend quelques années. Les ventes de start-up peuvent donc se faire sur des nouvelles technologies et parfois à des prix hallucinants, mais il s'agit d'un marché très particulier. Il y a très peu de cessions de jeunes poudres, de très jeunes sociétés, sauf si elles ont la chance d'avoir bâti un concept mondial avec une idée brillantissime qui être vendue aux Gafam. Il est vrai que dans les médias, ces phénomènes-là reviennent, parce que c'est très spectaculaire de voir de toutes jeunes sociétés qui se vendent parfois des centaines de millions d'euros ou de dollars, voire beaucoup plus. On en parle beaucoup, mais c'est l'exception qui confirme la règle. C'est vraiment une particularité du marché. Sur les nouvelles technologies, aujourd'hui, on a des sessions qui se font parce que ce sont des sociétés qui ont été créées il y a 8 ans, 10 ans, 15 ans déjà, qui sont des vieilles start-up, on pourrait dire, et qui là, rentrent sur le marché classique de la transmission d'entreprises. ■

**Propos recueillis
par Boris Stoykov**

BIOGRAPHIE DE THIERRY LAMARQUE

Doctor in Business Administration de l'laelyon School of Management et du Business Science Institute (thèse primée sur les négociations de reprise d'entreprise), et MBA de ESCP Business School, Thierry Lamarque a réalisé la première partie de sa vie professionnelle au sein de groupes industriels de la filière électrique (Schlumberger, ABB, Siemens) où il a occupé des fonctions de management avant de devenir directeur général d'une PMI. Rompu aux techniques de fusion-acquisition, il a fondé en 2004 Althéo, cabinet de conseil spécialisé en reprise d'entreprise. Avec ses équipes, il a accompagné près de 600 projets d'acquisitions de PME.

JEAN-FRANÇOIS COPÉ FACE AUX DIRIGEANTS DU MOUVEMENT ÉTHIC

Le mouvement Ethic a reçu dernièrement Jean-François Copé, avocat, maire de Meaux, et ancien ministre du Budget, sur le thème "Comment sortir de la crise politique générale ?"



Sophie de Menthon a accueilli Jean-François Copé au Cercle de l'Union interalliée.



C'est un moment particulier de notre vie politique. J'ai l'impression d'avoir un Gouvernement et un pays qui ne sont pas managés ». Sophie de Menthon, présidente d'Ethic n'est pas passée par quatre chemins pour introduire le débat organisé récemment en présence de Jean-François Copé. « Chacun prêche pour sa paroisse. L'intérêt général a disparu. Il est douloureux de voir que les politiques nous divisent pour mieux régner », a-t-elle poursuivi,

déplorant que les dirigeants d'entreprise soient pris pour cible, après que les travailleurs ont été mis à contribution via la réforme des retraites.

Trois menaces pour la sécurité

Indiquant vouloir prendre dans un premier temps du recul, Jean-François Copé a estimé que le pays était dans une situation « incroyablement » paradoxale. « Nous sommes confrontés à des dangers extérieurs qui sont extrêmement importants. Il y a très longtemps que nous n'avons pas eu à éva-

luer des risques comme cela en tant que dirigeants politiques », a-t-il assuré, évoquant d'abord la menace pour la sécurité liée à la guerre en Ukraine. Le maire de Meaux a également cité trois menaces qui porteraient atteinte à « notre indépendance », à savoir l'énergie, l'alimentation et la santé. « Vous avez vu les pénuries de composants de médicaments... on avait jamais entendu parler de ça avant », a-t-il illustré.

L'ancien ministre du Budget s'est également dit inquiet de la menace

qui pèse sur les prix et la croissance, c'est-à-dire la stagflation. La crise du secteur du logement est, à cet égard, un cas d'usage marquant pour Jean-François Copé. « Cette crise est absolument gravissime et je suis sidéré de voir que le Gouvernement ne prend pas la mesure de ce qui se passe. C'est une vraie bombe à retardement pour les 18 mois qui viennent », a-t-il estimé.

Une radicalisation du débat

Dans un autre registre, Jean-François Copé a pointé une radicalisation du débat, qui a pris « là aussi un tour extrêmement préoccupant ». L'édile met en cause les deux extrêmes de l'échiquier politique, qui utilisent leurs « boucs émissaires » respectifs (« les riches pour les uns, les immigrés pour les autres »), pour faire monter la tension dans la société. Face à cela, le maire de Meaux a pointé une « faiblesse considérable » du pouvoir en place. Pour lui, le pouvoir anesthésie isole ceux qui l'exercent, les plongeant dans une sorte de « power blues ». L'autre sujet est qu'il n'y a pas de majorité absolue à l'Assemblée nationale. Mais contrairement à ce que certains ont avancé, pour Jean-François Copé, la Constitution de la V^e République est la « meilleure que nous n'ayons jamais eue ». Elle permet d'avoir un « exécutif solide », tout en « respectant les grands principes de la République et de la démocratie ». Ce qui compte avant tout, pour le maire de Meaux, c'est l'efficacité. Or, la Constitution, est, selon lui, « la manière de rendre efficace l'action publique dans un État de droit ».

La crise du métier de politique

La crise « profonde » du métier de politique est une autre raison qu'a avancé l'ancien ministre du Budget, dénonçant une « absence de culture historique et d'expérience ». Ces



© AP

Jean-François Copé, avant les échanges avec la salle.

lacunes ont empêché les responsables publics de partager un « certain nombre de réalités » avec les Français, notamment sur les retraites. « Nous possédons le système de protection sociale le plus généreux du monde. Nous avons un système de retraite qui a les taux de garantie les plus élevés du monde et notre système d'assurance chômage est lui aussi généreux. Au lieu de solenniser ce propos, on a parlé d'une réforme de justice, ou encore d'une réforme socialiste. Mais ce n'est pas le cas », a assuré Jean-François Copé. Pour lui, cette réforme est « nécessaire pour rester dans la logique de préservation d'un système généreux ». C'est-à-dire qu'à partir du

moment où l'on vit plus longtemps, il faut travailler plus longtemps. « Le principe de la retraite par répartition, c'est objectivement la nécessité de cotiser plus longtemps. Il fallait juste le dire, les gens sont tout sauf bêtes, ils l'ont parfaitement compris », a estimé le maire de Meaux.

L'État doit revenir à ses fondamentaux

Mais quelles solutions propose Jean-François Copé, face à ces constats ? Pour lui, il faut d'abord que l'État revienne à ses fondamentaux. « L'ordre et le progrès sont, de mon point de vue, les piliers de l'action politique. La sécurité, la justice,

l'immigration, la diplomatie, la défense, l'éducation et la santé, c'est à l'État de le faire. Le progrès, qu'il soit économique, social, environnemental, numérique, ou scientifique, c'est aux Français, qu'ils soient citoyens, qu'ils soient consommateurs, qu'ils soient entrepreneurs, qu'ils soient salariés, de le faire. L'État doit se contenter de créer les conditions pour le favoriser », a développé l'écu. Jean-François Copé a indiqué vouloir, en la matière, revenir aux fondamentaux de l'après-guerre, qui ont été, selon lui, atténués à force de réformes successives. Il faut, enfin, que le pouvoir constitue une « équipe de professionnels », notamment s'agissant des ministres, qui doivent pouvoir commander leur administration et ne pas se « contenter de donner leur nom à une loi ». Faute de quoi « l'administration fait comme elle peut, comme elle le sent ». À cet égard, Jean-François Copé a fustigé ce qu'il juge être un acharnement contre l'ENA, remplacée par l'INSP. Pour mettre en place les mesures qu'il appelle de ses vœux, l'écu a également insisté sur la nécessité de tenir compte de la gestion des comptes publics. Pour lui, il faut notamment mettre fin à la « distribution de chèques au journal de 20h ».

La question de l'énergie et de la réglementation

Intervenant ensuite, un industriel de la plasturgie a évoqué « les boulets aux pieds » que n'ont pas ses concurrents européens. Le dirigeant a insisté, d'abord, sur la question de l'énergie. « Que l'électricité soit chère n'est pas un problème si nous achetons tous en Europe l'électricité au même prix. Le problème aujourd'hui, c'est l'écart de prix entre l'électricité en France et dans les autres pays d'Europe, dont l'Allemagne », a-t-il expliqué, soulignant que ce problème avait paralysé de manière importante sa société cette année. « J'ai bloqué



Sophie de Menthon et Jean-François Copé.

tous mes investissements parce que je n'ai aucune visibilité sur les prix de l'énergie pour cette année et pour l'année prochaine. Il y a une distorsion concurrentielle qui s'est créée avec certains de mes concurrents européens », a ajouté le dirigeant. Et de poursuivre : « Néanmoins aujourd'hui, lorsque l'on veut commencer à penser 2024 pour les prix de l'énergie, on voit encore des distorsions concurrentielles, ou des écarts de prix au niveau de l'énergie électrique énormes, entre l'Allemagne et la France ». Aussi, les dirigeants attendent qu'une harmonisation des prix soit mise en place au niveau européen. « Nous n'avons pas l'impression que le Gouvernement actuel, ni EDF, ne réalisent, l'impact négatif sur nos investissements, sur nos perspectives de cette inconnue majeure », a déploré le chef d'entreprise, qui a également évoqué le sujet de la

stabilité réglementaire. « Nous avons besoin d'un cadre qui s'applique sur plusieurs années. Il faut également que la réglementation française soit identique à la réglementation européenne sur le plan industriel », a-t-il ajouté, pointant les surtranspositions.

« Vous mettez le doigt sur une question très importante. Nous avons le nucléaire pendant des décennies, avec un avantage compétitif exceptionnel sur l'Allemagne en particulier. Mais la remontée de la pente ne se fait pas en cinq minutes, ce qui fait que nous sommes au pire moment, nous devons payer à la fois le démantèlement et le remantèlement des centrales », a expliqué Jean-François Copé, en concluant que, sur cette question comme sur d'autres, la solution était plus complexe à mettre en œuvre qu'elle n'en avait l'air. ■

Quentin Clauzon

RÉNOVATION DU BÂTI SCOLAIRE : LANCEMENT DU PROGRAMME ÉDURÉNOV

La Banque des Territoires, mobilisée aux côtés de l'État et des collectivités, lance le programme ÉduRénov. Ce projet concerne la rénovation énergétique des écoles, collèges et lycées.

Le changement climatique s'accélère, et la transformation énergétique et écologique des territoires devient chaque jour plus nécessaire. « Les élus doivent donc engager rapidement des travaux massifs de rénovation de leurs écoles, collèges et lycées qui sont vieillissants et énergivores. Or, ces projets sont perçus comme complexes et onéreux. Faute de moyens humains et financiers dédiés, les élus peinent à trouver les informations et les financements nécessaires à la réalisation de ces projets », constate la Banque des Territoires. C'est pour pallier ce problème que l'organisme, en lien avec l'État et les collectivités, annonce le lancement du programme ÉduRénov. Derrière ce projet, ils veulent simplifier la prise de décision des élus et augmenter massivement la concrétisation des projets de rénovation énergétique du bâti scolaire. Son objectif : accompagner et financer 10 000 écoles, collèges et lycées d'ici à 2027.

« Travailler pour l'avenir »

Comme l'explique Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires : « Avec le programme ÉduRénov, nous mettons, au service des élus, toute notre force de frappe financière et la puissance de notre ingénierie y compris en matière d'innovation data. Rénover le bâti scolaire, c'est travailler pour l'avenir, à double titre : à la fois pour les élèves et les enseignants pour la nécessaire transformation écolo-



Pose de la première pierre des travaux du premier projet EduRenov à Villetaneuse.

© DR

gique des territoires ». Un comité stratégique semestriel, associant une dizaine d'experts publics et privés est mis en place pour fixer les orientations et les inflexions du programme. Il sera placé sous le haut patronage de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et présidé par Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires.

Villetaneuse, premier projet ÉduRénov

Pour illustrer la mise en œuvre immédiate de ce programme, la première pierre, du premier projet de rénovation lancé dans le cadre d'ÉduRénov, a été posée ce jour à Villetaneuse. La réhabilitation-extension de l'école maternelle

Jacqueline Quatremaire bénéficie d'un prêt de 4 millions d'euros de la Banque des Territoires, pour un montant global de 10 millions d'euros.

À l'occasion de la pose de cette première pierre, Dieunor Excellent, maire de Villetaneuse explique : « Nous avons souhaité apporter le meilleur en matière rénovation énergétique. Ce n'est pas parce que l'on habite à Villetaneuse, banlieue populaire du nord de la Seine-Saint-Denis, que nous ne devrions pas exiger ce qu'il y a de meilleur pour nous et notre ville ». Ces travaux, première mise en œuvre du programme ÉduRénov, permettront de générer 40 % d'économie d'énergie et d'accueillir 300 élèves supplémentaires, dès la rentrée des classes en septembre 2024. ■

CANCERS : GUÉRISON OU RÉMISSION ?

En 2020, le cancer a tué près de 10 millions de personnes dans le monde. Alors que les traitements sont de plus en plus efficaces, pourra-t-on bientôt guérir tous les cancers ? Éléments de réponse.

On peut effectivement dire d'un patient qu'il est guéri de son cancer quand il a reçu un traitement, que le cancer a disparu et qu'il n'a jamais rechuté. « Mais il est toujours très compliqué en tant que médecin de s'engager sur une guérison auprès d'un patient », explique le Pr. Steven Le Gouill, hématologue, directeur de l'ensemble hospitalier de l'Institut Curie. En cause ? Le risque de rechute, ou récurrence, même minime, qu'il est impossible de prévoir. Ce risque, s'il diminue à mesure que l'on s'éloigne de la maladie, ne disparaît jamais totalement. Il est proche de zéro, mais il ne tombe jamais à zéro.

« On peut ne plus détecter de maladie. On parle alors de rémission complète, ce qui signifie qu'il n'y a plus de cellules de maladie détectables avec les moyens dont on dispose. Dire à un patient qu'il est guéri, c'est lui dire qu'il ne rechutera jamais. On peut donc affirmer que l'on guérit de certains cancers avec les statistiques mais affirmer à un patient qu'il est guéri et ne rechutera jamais, c'est beaucoup plus compliqué », poursuit l'hématologue.

Ainsi, il peut rester une cellule cancéreuse résiduelle que la médecine (imagerie, prélèvement) ne parvient pas à détecter, car le repérage de cette cellule se situe au-delà des compétences technologiques à disposition. « Mais on repousse toujours plus loin la capacité de la médecine à détecter le moindre signe d'anomalie », affirme Steven Le Gouill. Alors que dans l'imaginaire collectif, on pense souvent guérison après cinq ans de rémission, il n'existe pourtant aucune règle en la matière, les cancers étant tellement différents les uns des autres. « Certains cancers ont un pic de rechute à 2 – 3 ans, d'autres à 6-7 ans. Donc, on ne peut pas affirmer 5 ans après



un cancer à un patient, qu'il est guéri », tranche le Dr. Alain Toledano, oncologue, radiologue et fondateur de l'Institut Rafaël, centre européen de médecine intégrative.

Des traitements novateurs qui permettent d'y croire ?

Les progrès thérapeutiques sont actuellement exponentiels. Les thérapies ciblées et l'immunothérapie, qui s'inscrivent dans ce qui est appelé la médecine de précision, ont permis des avancées majeures.

« L'immunothérapie, les thérapies ciblées, les thérapies cellulaires, les approches combinatoires... dérivent d'une seule chose : la meilleure compréhension de la maladie. A partir du moment où on connaît son talon d'Achille, on réussit à mettre au point un traitement pour le cibler avec précision. En conséquence, les traitements sont de moins en moins toxiques pour les cellules saines à proximité », explique le Pr. Le Gouill.

En 2022, selon l'Institut national du cancer, la médecine de précision comprenait 144 médicaments : 107 molécules de thérapies ciblées et 37 immunothérapies spécifiques. Ces traitements visent une anomalie moléculaire particulière sur les cellules tumorales. Le choix du médicament dépendra donc de l'anomalie identifiée dans la tumeur.

« Ce qui compte ce n'est pas l'organe où est

née la tumeur mais surtout le type de cellules auquel on a affaire. Pour certains types, un médicament a été mis au point, pour d'autres, pas encore », note Alain Toledano.

Ces nouveaux traitements ne remplacent pas les traitements classiques mais viennent compléter l'arsenal thérapeutique à disposition des équipes soignantes. La chirurgie, la radiothérapie, la chimiothérapie, l'hormonothérapie restent des traitements qui ont fait leurs preuves.

Dépistage : des avancées majeures

BOn sait en outre que pour la grande majorité des cancers, plus ils sont détectés tôt, mieux on réussit à les soigner. Alors que la plupart des outils de dépistage relèvent de l'imagerie médicale et de prélèvements invasifs, l'avènement des biopsies liquides pourrait permettre de diagnostiquer les cancers beaucoup plus tôt, via la détection dans le sang ou les urines de biomarqueurs spécifiques au cancer. Ces biomarqueurs, on les connaît de mieux en mieux, puisqu'on connaît de mieux en mieux les spécificités des cellules anormales. « Détecter dans le sang des cellules ou de l'ADN anormaux avant que la tumeur n'apparaisse, permettra de diagnostiquer beaucoup plus précocement le cancer et d'être plus efficace dans sa prise en charge », souligne le Dr. Toledano.

Enfin, avant les traitements, c'est bien la prévention qui contribuera à garder les cancers à distance. Alcool, tabac, sédentarité, exposition au soleil... 40 % des cancers sont des cancers dits « évitables ». La prévention demeurera dans les prochaines années l'une des meilleures armes contre le cancer. ■

AUJOURD'HUI, JE NE PERDS PLUS DE TEMPS : JE TRANSMETS MES FORMALITÉS LÉGALES VIA FORMALPRO.

UN SERVICE AFFICHES PARISIENNES



SIMPLE - RAPIDE ÉCONOMIQUE



Je transmets
les pièces demandées
en quelques minutes via
FORMALPRO



Je visualise mon dossier
en temps réel.
Mes documents sont analysés
et validés par nos formalistes
professionnels

Affiches
PARISIENNES

WWW.FORMALPRO.FR | 01 42 60 40 90



LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

P1

34 LANGUEDOC PIC

ROUTAGE SERVICE 1190 AVENUE DES BIGOS 34740 VENDARGUES